

PLUI-HD de la 3CMA

Villarembert - Le Corbier - zoom sur les zones urbanisées

PRINCIPaux ELEMENTS DE LEGENDE (non exhaustif - se reporter à la légende complète)

Prescription

- ★ 07 - Bâtiment patrimonial à protéger
- ★ 16 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- 02 - Secteur concerné par un PPR (N+H)
- 02 - Secteur étudié par une étude complémentaire des risques naturels (PZ-Plan d'indexation en 2)
- 05 - Emplacement réservé
- 25 - Zone humide à préserver
- 15 - Polygone d'implantation des constructions
- 18 - Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 25 - Éléments ponctuels de continuité écologique et trame verte et bleue (taie et bois)
- 25 - Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : Corridor biologique
- 25 - Zniert de Type 1
- 22 - Servitude de résidence principale

Zonage

- 1AU : Secteur à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole protégé
- As : Zone agricole support du domaine stable
- N : Zone naturelle et forestière
- N1 : Secteur de loisirs de plein-air
- Ns : Zone naturelle / domaine skiable
- Ua : Secteurs d'urbanisation ancienne de la centralité
- Ubi : Secteur des extensions urbaines de densité moyenne
- Uib2 : Secteur des extensions urbaines de densité moyenne
- UibH : Secteur des extensions urbaines de densité moyenne
- UibH1 : Secteur des extensions urbaines de densité moyenne
- UibH2 : Secteur des extensions urbaines de densité moyenne
- Uic1 : Secteur des extensions urbaines de densité faible
- Uic2 : Secteur des extensions urbaines de densité faible
- Ud1 : Secteur des extensions urbaines de densité faible
- Ud2 : Secteur des extensions urbaines de densité faible
- Ul : Zone urbaine correspondant aux structures denses et anciennes à protéger

